



## LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES

Les démarches participatives associent les publics cibles aux décisions et/ou projets qui les concernent, indépendamment du domaine de ces derniers (sécurité, qualité de vie, etc.). Elles permettent aux autorités de prendre en compte, de manière plus ou moins contraignante, l'expertise d'usage des personnes concernées par une décision et/ou un projet. Ainsi, l'action publique en est améliorée puisque les décisions prises résultent à la fois du savoir expert et de celui des usager-ère-s.

Ce type de démarche peut être utilisé durant toutes les étapes d'un processus décisionnel (ou d'un cycle de projet), ou uniquement pour certaines d'entre elles.

Concernant les publics seniors, la participation est d'autant plus intéressante, car il s'agit de publics dont les expériences métiers sont multiples. De plus, habitués à participer, ils s'impliquent volontiers dans ces démarches.

### LES NIVEAUX DE LA PARTICIPATION

Le degré de participation choisi par les autorités publiques est important.

S'agit-il simplement d'informer ? De demander l'avis de la population ? D'associer la population à la définition des objectifs ? D'associer la population aux prises de décisions ? Ou encore de déléguer le processus de décision aux habitant-e-s<sup>1</sup> ?

### L'ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION

#### Non-participation / Manipulation

Donner des informations et récolter des opinions sur des projets ou décisions déjà entérinés.

#### A : Information

Donner accès et expliquer une manière de faire, un projet, un résultat.

#### B - Consultation

Récolter des opinions, avis, ou attentes (souvent avant de prendre une décision).

#### C - Concertation

Se mettre d'accord à plusieurs avant d'entamer une action et aboutir à un accord ou à un arrangement entre acteur-trice-s ayant des intérêts communs et opposés.

#### D - Coproduction

Concevoir de manière conjointe une manière d'agir, le résultat étant une idée du collectif et pas d'un-e acteur-trice prédominant-e.

#### E - Cogestion

Associer les différent-e-s acteur-trice-s ou partenaires à toutes les étapes d'un processus (conception, décision, mise en œuvre, évaluation)<sup>2</sup>.

Certain-e-s auteur-e-s vont plus loin que la cogestion et évoque « le contrôle citoyen » comme dernier échelon de la participation.

Chacun de ces échelons s'adapte à une situation donnée. Le cadre est, dans la majorité des cas, délimité par les pouvoirs locaux qui sont à l'initiative de la démarche.

<sup>1</sup> M. Hurard, « La participation citoyenne au développement durable à l'échelle locale en Europe », Think tank européen Pour la Solidarité (asbl), Bruxelles, août 2011.

<sup>2</sup> S. Arnstein et CES (Traduction), « Une échelle de participation citoyenne ». [www.anru.fr](http://www.anru.fr), mars-2006.

## DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

En Suisse, la démocratie participative inclut sur le plan local : la démocratie représentative (élection), la démocratie semi-directe (référendum / initiative) et l'exercice des droits fondamentaux (par ex. la liberté d'expression).

La participation ne peut s'épanouir réellement que s'il y a rencontre équilibrée entre un mouvement descendant (le mouvement initié par les pouvoirs locaux et qui va vers les habitant-e-s : c'est l'offre de participation ou «la démocratie octroyée») et un mouvement ascendant (le mouvement initié par les habitant-e-s et qui va vers les pouvoirs publics : c'est la demande de participation ou «la démocratie conquise»).

## MISE EN OEUVRE

### Volonté politique

Une démarche participative sans véritable volonté de prendre en compte les résultats de celle-ci est vouée à l'échec.

### Préparation et soutien

Pour fonctionner, les démarches participatives doivent être accompagnées d'un véritable soutien à la mobilisation des habitant-e-s (appui d'un-e professionnel-le ou de personnel dédié).

### Bonnes pratiques

#### Appui professionnel

L'intervention d'un-e médiateur-trice/facilitateur-trice professionnel-e peut empêcher les captations particularistes et l'enlisement des processus participatifs.

#### Soutien au tissu associatif

Un appui des autorités au mouvement associatif est de nature à faciliter indirectement les approches participatives. Elle permet aux autorités qui désirent mettre en place une démarche participative de se retrouver en face d'interlocuteur-trice-s déjà constitué-e-s.

#### Travail social

Lorsqu'une démarche participative cible des groupes « vulnérables », il peut être utile de préparer la démarche projetée en prévoyant, en amont de celle-ci, une intervention communautaire (qui vise l'empowerment des publics les plus démunis).

## OPPORTUNITÉS

Les démarches participatives améliorent l'action publique puisque les décisions prises résultent à la fois du savoir faire expert et de celui des usager-ère-s.

En prenant en compte les groupes qui pourraient faire échouer un projet (vote négatif du législatif, lancement d'un référendum), elles renforcent sa faisabilité politique.

Par ailleurs, elles sont de nature à :

- RENFORCER LES CAPACITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ;
- ÉLABORER ET PROPOSER DES PROGRAMMES DE MANIÈRE EFFICACE ET EFFICIENTE ;
- CONSTRUIRE LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS LES DÉCISIONS PRISES ;
- GÉNÉRER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS, PRIORITÉS ET SOLUTIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES ;
- S'ASSURER QUE LES DÉCISIONS ET LES REPRÉSENTANTS POLITIQUES INTÈGRENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES QUI RISQUERAIENT D'ÊTRE NÉGLIGÉES ;
- REFLÉTER UN ÉVENTAIL PLUS LARGE DE PRÉOCCUPATIONS ET DE VALEURS DANS LA PRISE DE DÉCISION ;
- IDENTIFIER RAPIDEMENT LES ÉVENTUELS ASPECTS CONTROVERSÉS D'UNE QUESTION ET CONTRIBUER À RÉUNIR DIFFÉRENTS POINTS DE VUE POUR PARVENIR À UN CONSENSUS DANS LE CADRE D'UNE COLLABORATION.



## LIMITES

- LA PARTICIPATION EST EN GÉNÉRAL PLUS FAIBLE QUE SOUHAITÉE ET LES PARTICIPANTS NE SONT PAS TOUJOURS CEUX QUI ÉTAIENT VISÉS.
- CERTAINS PROJETS PEUVENT RENFORCER DES PHÉNOMÈNES D'EXCLUSION (LES PUBLICS VULNÉRABLES NE S'IMPLIQUANT PAS À L'INVERSE DES GROUPES CULTURELLEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT FAVORISÉS).
- SI LA MOBILISATION DES HABITANTS SE HEURTE À L'AUTORITARISME DU POUVOIR LOCAL ET NE DÉBOUCHE PAS RAPIDEMENT SUR DES RÉALISATIONS VISIBLES, ELLE PEUT FRUSTRER LES HABITANT-E-S ET LES PORTER VERS L'APOLITISME OU L'ANTIPOLITISME.

“

### LAUSANNE RÉGION VOUS OFFRE SON SOUTIEN

Lausanne Région, au travers de son Référent seniors régional, se tient à votre disposition pour tout conseil ou aide concernant la mise en place d'un projet de participation publique dans votre commune.

”

CONTACT : Maël Joly - Chef de projet - Référent seniors régional - T dir 021 552 73 37 - [m.joly@lausanneregion.ch](mailto:m.joly@lausanneregion.ch)